ANNEXE 4 AU CCAP

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nettoyage, dégazage de capacités/réseaux divers avec destruction des déchets et pompage d’autres déchets ou eau (regards chambres à vannes/bouches des hydrants system) dans les établissements du Service de l’énergie opérationnelle (SEO)

**Le candidat indique ci-dessous les périodes de fermeture de ses établissements pour congés annuels, dans la limite de cinq semaines par an :**

Du…………………… Au…………….

Du…………………… Au…………….

Cette annexe est à actualiser en cours d’exécution du marché conformément aux dispositions du CCAP.

À défaut de précision de l’année, ou si ne sont mentionnés que les numéros de semaines, cette annexe reste valable en cas de reconduction jusqu’à transmission d’une nouvelle annexe.

**Le candidat est-il une PME[[1]](#footnote-1) ?** (Cocher la case correspondante)

Oui

Non

**Fait générateur de la T.V.A.** (Cocher la case correspondante) **:**

débit  encaissement  livraison

**Avance** (Cocher la case correspondante) **:**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON  OUI

**Dématérialisation des pièces de la candidature**(Cocher la ou les cases correspondantes) **:**

J’utilise la faculté de l’acheteur de télécharger directement les attestations fiscales et sociales via le site de la PLACE. Dans le cas où ces documents ne se révèlent pas accessibles pour l’acheteur, je m’engage à fournir ces documents à la demande de l’acheteur.

Je souhaite transmettre les pièces de la candidature, par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique – sous réserve de la validité des liens et de la gratuité d’accès :

J’ai déjà transmis ces documents depuis moins de 6 mois lors d’une procédure lancée par le CSTA.

Je transmets ces documents.

**Signature d’une personne autorisée à engager la société**

1. **PME** : cocher « Oui » si l’entreprise a un effectif inférieur à 250 personnes, un chiffre d'affaires qui n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. [↑](#footnote-ref-1)